

ASSEMBLÉE DU 29 JANVIER 2026

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 29 janvier 2026, à 11 h 30, sous la présidence de monsieur Edmond Leclerc.

Sont présents :

Monsieur Edmond Leclerc, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Rachel M. Deslauriers, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Julie Bélisle, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Isabelle Cousineau, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Jean-Charles Gendron, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Cyrus Wu soulève une question en lien avec la possibilité d'ajouter un service d'autobus sur le boulevard de Lucerne, entre le chemin Vanier et le pont Champlain.

M. Damien Pilon soulève une question en lien avec le projet d'embarquement par toutes les portes des autobus.

M^{me} Roxanne Guérette soulève une question en lien avec le service d'autobus entre les Hautes-Plaines et le secteur Gatineau.

M. Michel Ménard soulève une question en lien avec la propreté à l'intérieur des autobus.

M. Olivier Morin-Gilbert soulève une question quant à l'existence d'un plan visant à faire de la Société la numéro un au Canada.

M. Benoît Pichette-Sarault, président du syndicat des chauffeurs, soulève une question en lien avec les conséquences des coupures rapportées par les médias et demande quelles actions pourraient être mises en place pour les contrer.

CA-2026-001

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Cousineau
APPUYÉ PAR madame Julie Bélisle
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

- 2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2025
 - 2.3 Poursuite de mandat à la suite d'une absence
- 3. **Direction générale**
 - 3.1
- 4. **Direction des finances**
 - 4.1
- 5. **Direction des ressources humaines**
 - 5.1
- 6. **Direction des ressources informationnelles**
 - 6.1
- 7. **Direction expérience client**
 - 7.1
- 8. **Direction des opérations et électrification**
 - 8.1 Octroi de contrat – service de location de pneus pour autobus urbain (DS2025-234-03)
 - 8.2 Octroi de contrat – entretien des systèmes CVAC de la STO (DS2025-150-03)
 - 8.3 Entente de location d'une parcelle de terrain – 2025-2029
- 9. **Direction de gestion de projets**
 - 9.1
- 10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
 - 10.1 Amendement à l'entente de prêt de six ressources de la Ville de Gatineau au Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa
- 11. **Direction de l'excellence opérationnelle**
 - 11.1
- 12. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-002

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel M. Deslauriers
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 décembre 2025 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-003

Poursuite de mandat à la suite d'une absence

ATTENDU QUE pour des raisons de santé hors de son contrôle, M^{me} Marie-Pier Bouladier n'a pas été en mesure d'assister aux assemblées du Conseil d'administration de la Société tenues respectivement les 27 novembre 2025 et 19 décembre 2025;

ATTENDU QUE M^{me} Bouladier a manifesté son vif intérêt à demeurer membre du Conseil d'administration de la Société;

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* permet au Conseil d'administration de la Société d'excuser les absences de M^{me} Bouladier;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la Société estime qu'il y a lieu d'excuser les absences de M^{me} Bouladier;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE les absences de M^{me} Marie-Pier Bouladier mentionnées au préambule de la présente résolution soient excusées et que cette dernière soit autorisée à poursuivre son mandat comme membre du Conseil d'administration de la Société.

Abstention de madame Marie-Pier Bouladier

CA-2026-004

Octroi de contrat – service de location de pneus pour autobus urbain (DS2025-234-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services de location de pneus pour son parc d'autobus urbains, pour une période de trois (3) ans, s'échelonnant du 13 mars 2026 au 12 mars 2029, avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année, soit du 13 mars 2029 au 12 mars 2030 et du 13 mars 2030 au 12 mars 2031;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une (1) soumission conforme a été reçue, à savoir :

Soumissionnaire	Années contractuelles (taxes incluses)	Options (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bridgestone Canada inc.	3 069 114,64 \$	2 411 642,99 \$	5 480 757,63 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-012;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'entretien, la Direction de l'approvisionnement et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le service de location de pneus pour autobus urbain soit octroyé à Bridgestone Canada inc., au montant pouvant totaliser 5 480 575,63 \$, taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-005

Octroi de contrat – entretien des systèmes CVAC de la STO (DS2025-150-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir des services pour l'entretien de deux (2) lots de systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé, pour une période de vingt-trois (23) mois, s'échelonnant du 1^{er} février 2026 au 31 décembre 2027, avec une (1) option de renouvellement d'une (1) année, soit du 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Pour le lot de chaudières :

Soumissionnaires	Années contractuelles (taxes incluses)	Option (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Séguin Morris inc.	36 298,19 \$	20 573,13 \$	56 871,32 \$
3663981 Canada inc. / Alpha Combustion	49 739,91 \$	26 006,15 \$	75 746,06 \$

Pour le lot des unités de toit et d'air climatisé :

Soumissionnaire	Années contractuelles (taxes incluses)	Option (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Séguin Morris inc.	82 844,09 \$	47 143,67 \$	129 987,76 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-013;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'entretien, de la Direction de l'approvisionnement et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Bélisle
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'entretien des systèmes CVAC de la STO soit octroyé à Séguin Morris inc., au montant pouvant totaliser 186 859,08 \$, taxes incluses, si l'option est exercée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-006

Entente de location d'une parcelle de terrain – 2025-2029

ATTENDU QUE La Soyarie inc. est propriétaire du terrain situé au 109, boulevard Lorrain, à Gatineau, lequel est adjacent au parc-o-bus Lorrain;

ATTENDU QUE l'utilisation d'une partie de celui-ci est nécessaire pour exploiter le parc-o-bus Lorrain, notamment pour permettre aux autobus en attente de s'y stationner;

ATTENDU QU'un projet d'entente de location a été négocié entre la Société et La Soyarie inc.;

ATTENDU QUE l'entente proposée est d'une durée de quatre (4) ans, s'échelonnant du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2029, au montant de 401 231 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-011;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'exploitation, de la Direction de gestion de projets et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel M. Deslauriers
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE l'entente de location d'une parcelle de terrain situé au 109, boulevard Lorrain, à Gatineau, appartenant à La Soyarie inc., soit approuvée et que madame Laura Fortier, directrice de la Direction de l'exploitation, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Société, ladite entente ainsi que tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-007

Amendement à l'entente de prêt de six ressources de la Ville de Gatineau au Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa

ATTENDU QUE le 26 juin 2025, par résolution CA-2025-076, la Société approuvait une entente relative au prêt de six (6) ressources de la Ville de Gatineau (VDG) au Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa (BPTGO) dans le cadre de la phase d'études du projet TramGO;

ATTENDU QUE la plus récente mise à jour du *Guide de caractérisation des sols* du ministère de l'Environnement entraîne une hausse substantielle du nombre de sondages géotechniques requis, passant d'une estimation de 220 à plus de 1 500 sondages;

ATTENDU QUE l'ampleur additionnelle des travaux nécessite l'affectation d'une ressource technique dédiée au suivi et à la coordination de ces activités spécialisées;

ATTENDU QUE des discussions tenues entre l'équipe du BPTGO et celle de la Ville de Gatineau ont permis d'identifier un besoin précis en expertise géotechnique, correspondant au poste de technicien(ne) aux infrastructures;

ATTENDU QUE la ressource proposée sera détachée à temps complet pour une période de douze (12) mois, et que l'ensemble des modalités prévues à l'entente actuelle de prêt de ressources continuera de s'appliquer;

ATTENDU QUE cet amendement sera présenté au conseil municipal de la Ville de Gatineau pour approbation en janvier ou février 2026;

ATTENDU QUE cet ajout de ressources entraînera une dépense additionnelle, au montant de 148 307 \$ pour une (1) année;

ATTENDU QUE cette dépense est admissible aux subventions accordées par nos partenaires;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-003;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Isabelle Cousineau
ET RÉSOLU :

QUE le directeur du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa, monsieur Jean-François Mahé, et la directrice des services au projet, madame Charlene Auclair, soient autorisés à signer l'amendement à l'entente de prêt de ressources de la Ville de Gatineau au BPTGO, en vue d'ajouter un poste temporaire de technicien(ne) aux infrastructures pour une période de douze (12) mois;

QUE les fonds nécessaires soient puisés à même l'enveloppe budgétaire de régie interne du Projet.

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR madame Julie Bélisle
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 12 h.

Adoptée à l'unanimité

Edmond Leclerc,
Président

Jean-Charles Gendron,
Secrétaire d'assemblée